
Comité hygiène, santé et sécurité au travail départemental

le 5 novembre 2020

Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Madame la Présidente,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité,

Cette déclaration liminaire s'inscrit dans celle lue par la FNEC FP FO mardi au CHSCT académique – nous n'y revenons donc pas.

Ce CHSCT départemental « ordinaire » est peut-être le dernier puisque la loi Darmanin-Dussopt prévoit de le supprimer en janvier.

Il se tient dans une situation, où, la Rectrice d'académie a décidé, contre l'avis des fédérations syndicales en CAPA disciplinaires, contre l'immense majorité des personnels, de sanctionner extrêmement durement nos 4 collègues syndicalistes de Melle. Nous rappelons ici leurs sanctions : mutation d'office, suspension de 15 jours sans traitement, retrogradation à l'échelon 1, blâme. La rectrice d'académie porte seule la responsabilité de sa décision, contre l'immense majorité. Elle prend la responsabilité du passage en force et fait voler en éclat toute promesse de « dialogue social ». Encore une fois, il y a sa communication et les bonnes paroles et de l'autre, la réalité crue de la répression d'état à l'encontre des syndicalistes et de toute forme de revendication. Plus personne n'est dupe. La colère des personnels est immense.

Depuis que notre fédération siège dans ce CHSCT départemental, vous avez toujours refusé, Madame l'Inspectrice d'académie, d'en respecter le fonctionnement réglementaire tout comme vous refusez la diffusion de tracts syndicaux aux personnels de votre direction académique. Ces derniers, d'ailleurs, apprécieront. Vous refusez également de répondre à nos demandes, y compris quant aux modalités de la tenue de ce Comité.

Vous refusez de viser les inscriptions aux RSST faites par nos collègues, vous refusez les enquêtes réglementaires suite aux inscriptions dans les registres graves et imminent. La suppression des CHSCT est donc très largement anticipée dans votre département ; nous soulignons aussi que la présence de la MGEN (mutuelle privée) dans ce comité alors qu'elle n'est pas membre de droit, l'absence du médecin de prévention depuis maintenant plusieurs années, ne vous exonèrent d'aucune de vos responsabilités.

Ainsi, concernant l'amiante présente à l'état dégradé comme vous le savez dans plusieurs collèges du département et alors que des travaux ont eu lieu sur ces matériaux, notre fédération vous rappelle que l'inhalation de fibres amiantées, même à très faible concentration, expose les personnels, et donc les enfants, notamment au mésothéliome, « le cancer de l'amiante », sans seuil d'exposition, cancer mortel dans 100 % des cas.

Nous sommes donc fondés, Madame l'Inspectrice d'Académie, à vous demander de respecter l'ensemble de la réglementation en santé et sécurité au travail, sur les masques, sur les points d'eau, sur le nettoyage des locaux, de répondre aux RSST, de les mettre à l'ordre du jour de ce présent CHSCT, d'engager immédiatement les enquêtes réglementaires et d'une manière générale, d'accorder la protection fonctionnelle et le suivi en santé au travail aux personnels qui la demandent.

Nous vous demandons, Madame l'Inspectrice d'Académie, de respecter la loi de la République.

Notre fédération appelle à la grève mardi 10 novembre prochain pour exiger le recrutement immédiat de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci, de réelles mesures de protection pour les personnels (dépistage systématique, mise à disposition de masques FFP2), l'abandon de toutes les réformes remettant en cause nos statuts et aggravant nos conditions de travail, l'arrêt de la répression des lycéens et des personnels.

Madame la Présidente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce Comité, je vous remercie de votre attention.